

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Hélène RIGAUD
Courriel : helene.rigaud@ars.sante.fr
Téléphone : 04.68.11.55.16
Télécopie : 04.68.11.55.03
Ref : DT11/SPE/286
Date : 19 janvier 2017

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement.
Unité Territoriale Aude – Pyrénées Orientales
ZI la Bouriette
295 Chemin de Maquens
11838 Carcassonne Cedex

Objet : Dossier Parc Eolien de Grazas
Commune de Villedaigne

Le groupe CEOLGLC 11 a déposé un dossier ICPE concernant une demande d'autorisation pour la mise en place, sur le territoire de la commune de Villedaigne, d'un parc éolien comportant 6 aérogénérateurs d'une hauteur de mât de 64 m et d'une puissance nominale de 2,3 MW, situés à 590 m du bâtiment à usage d'habitation existant le plus proche.

Ce type d'éoliennes (hauteur supérieure à 50m) est soumis à autorisation et aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 (nomenclature 2980 des Installations Classées).


L'installation respecte la distance imposée, de 500 m dans le cas présent, par rapport aux bâtiments à usage d'habitation existants.

Les simulations réalisées lors de l'étude acoustique montrent des émergences très importantes lors du fonctionnement des éoliennes et le pétitionnaire prévoit le bridage ou l'arrêt de certaines éoliennes pour y remédier.

Il ne m'est pas possible d'émettre un avis sur le dossier présenté ; en effet :

- les résultats présentés dans le dossier d'étude acoustique sur les cartes de bruit (7.1.1) des contributions des éoliennes, par vent de Nord-Ouest, ne sont pas en concordance avec les valeurs du tableau 7.2.1 des émergences simulées : ce tableau fait apparaître un maximum d'émergence au niveau de l'habitation du point 6 Villedaigne alors que le point 5, Saint Jammes, situé sous le vent apparaît, sur la carte, comme la plus concernée par l'impact sonore.
- le domaine de Villenouvette, situé à l'Est du projet, n'a pas été pris en compte dans les habitations concernées par les nuisances acoustiques.

Pour La Directrice Générale de l'ARS Occitanie
et par délégation



Matthieu SAUGUES
Ingénieur d'Etudes Sanitaires